

# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme démarche

## pourquoi un PLU ?

Au printemps 2006, la commune a décidé de réviser son Plan d'Occupation des Sols (POS) en élaborant un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Succédant aux P.O.S., les P.L.U. sont des outils intelligents de prospection et d'aménagement du territoire, organisés autour d'une pièce essentielle: le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PLAN LOCAL D'URBANISME organise le droit des sols en intégrant les politiques communales de développement en matière d'habitat, d'emploi et d'équipement.

La commune révisé son droit des sols pour:

- se conformer au nouveau cadre législatif (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (dite SRU) du 13/12/2000, loi Urbanisme et Habitat (dite UH) du 02/07/2003 et la loi d'engagement National sur le Logement (dite ENL) du 17/07/2006;
- prendre en compte les 3 grands principes d'aménagement indiqués par la loi: équilibre entre espaces naturels et construits, diversité des fonctions et mixité sociale, économie de l'espace;
- définir un véritable projet de développement durable de la commune, en y associant étroitement les habitants.



Le PLAN LOCAL D'URBANISME

sera constitué de :

- un rapport de présentation comprenant un diagnostic détaillé de la commune;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui exprime le projet général de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme;
- les Orientations d'Aménagement précisant le projet de la commune sur certains secteurs, le cas échéant;
- le plan de zonage définissant les différentes zones (zone urbanisée, à urbaniser, agricole, ou naturelle);
- le règlement propre à chaque zone;
- les annexes (assainissement, servitudes publiques).

## la concertation

La concertation sur le projet du PLU de la commune est ouverte.

Les habitants seront associés jusqu'à l'enquête publique. La population peut ainsi participer au devenir de son territoire et s'exprimer sur le projet général de la commune.

Les temps forts:

- les réunions publiques de concertation
- l'enquête publique

### l'information

Utilisation de modes de communication variés pour informer les habitants de l'évolution du PLU

- Document d'information
- Annonces dans le bulletin municipal bisannuel
- Exposition publique

### l'échange

La parole est donnée aux habitants au travers d'un protocole défini par les élus

- Réunions publiques  
Elles sont l'occasion de soulever de nouvelles problématiques et de poser des questions aux élus

- Contacts personnalisés

Les questions personnelles peuvent être adressées par courrier ou sur rendez-vous aux élus ou aux services techniques municipaux

- Registre d'observations

Il permet, tout au long de l'exposition en place de recueillir les remarques de la population

## calendrier

PRESCRIPTION DU  
PLU

diagnostic  
Juillet 2006

élaboration du padd  
Octobre 2006

élaboration des  
documents graphiques  
et règlements  
Début 2007

bilan de la concertation  
arrêt du projet  
mise à l'enquête publique  
Mi- 2007

APPROBATION  
DU PLU

Fin 2007

Concertation avec la population

Enquête publique



Exposition publique  
octobre 2006